

AVIS PUBLIC

CONSULTATION PUBLIQUE ÉCRITE

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que le conseil municipal de Saint-Polycarpe a adopté le projet de règlement suivant lors de la séance ordinaire du 23 novembre dernier :

- **PROJET DE RÈGLEMENT 180-2021 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)**

QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et aux dispositions des arrêtés ministériels, pris en vertu de la *Loi sur la santé publique* (RLRQ, c. S-2.2), le projet de règlement est soumis à une procédure de consultation écrite **de minimum quinze (15) jours** qui se déroulera du 3 décembre et au 20 décembre 2021 17 h.

QUE toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement mentionné ci-dessus, peuvent participer à une procédure de consultation écrite en transmettant leurs questions et/ou commentaires par écrit :

Par écrit à l'adresse suivante :

Me Julie Paradis, Responsable du greffe
Municipalité de Saint-Polycarpe
1263, Chemin Élie-Auclair
Saint-Polycarpe (Québec) J0P 1X0

Par courriel à l'adresse suivante :

jparadis@stpolicarpe.ca

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Municipalité.

DONNÉ à Saint-Polycarpe ce 3^e jour du mois de décembre de l'an deux mille vingt et un.

Me Julie Paradis
Directrice générale adjointe et responsable
du greffe